

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
26 février 2026
n° 8 / 8117^e
pages 337 à 384

CHRONIQUE / Fonctionnaire public

Fallait-il – encore ! – réformer la prise illégale d'intérêts

> Marthe Bouchet

348

ÉDITORIAL

337 Fin de partie pour la contribution pour la justice économique ?, Maxime Barba

ACTUALITÉS

- 340 Bail commercial (congé) : refus de renouvellement avec offre d'indemnité d'éviction
- 340 Fonds de commerce (cession) : droits de propriété sur les marques
- 341 Pacte d'associés : promesses croisées de vente et d'achat
- 342 Assurance (fausse déclaration) : sanction par la déchéance de garantie
- 342 Bail rural (reprise) : clause de reprise sexennale
- 343 Témoin (audition irrégulière) : qualité à agir de l'employeur
- 343 Cour d'assises (composition) : crime en bande organisée
- 344 Mise à disposition de salarié : portée en cas d'expatriation
- 345 Juriste d'entreprise (confidentialité) : validation de la loi par le Conseil constitutionnel

POINT DE VUE

346 Vers l'abîme, Xavier Baki-Mignot

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 356 **Panorama** : Propriété littéraire et artistique, Alexandra Bensamoun, Sarah Dormont, Julie Groffe-Charrier, Jean Lapousterle, Pierre Sirinelli et Patrick Taffureau
- 371 **Notes** : Feu le droit de correction éducative, note sous Crim. 14 janv. 2026, Damien Roets
- 376 Droit des passagers aériens : coup de foudre en Roumanie !, note sous CJUE 16 oct. 2025, Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

ENTRETIEN

384 Hélène Aubry – Les apports des textes du 5 janvier 2026
sur la commercialisation à distance de services financiers



Lefebvre Dalloz

322608
9 782993 226087

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut
DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET
DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI
publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Maxime Barba

Fin de partie pour la contribution
pour la justice économique ?

337



ACTUALITÉS

340

DROIT DES AFFAIRES

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (congé) : refus
de renouvellement avec offre d'indemnité
d'éviction, *Civ. 3^e, 12 févr. 2026*

Fonds de commerce (cession) :
droits de propriété sur les marques,
Com. 18 févr. 2026

Indemnité d'éviction (paiement) :
interruption de la prescription biennale,
Civ. 3^e, 12 févr. 2026

Société et marché financier

Pacte d'associés : promesses croisées
de vente et d'achat, *Com. 11 févr. 2026*

342

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (fausse déclaration) : sanction par
la déchéance de garantie, *Civ. 2^e, 12 févr. 2026*

342

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (reprise) : clause de reprise
sexennale, *Civ. 3^e, 12 févr. 2026*

343

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Témoin (audition irrégulière) : qualité
à agir de l'employeur, *Crim. 17 févr. 2026*
Cour d'assises (composition) : crime
en bande organisée, *Crim. 18 févr. 2026*
Confiscation (loi du 24 juin 2024) :
pas d'obligation de motiver,
Crim. 18 févr. 2026

344

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Mise à disposition de salarié : portée
en cas d'expatriation, *Soc. 18 févr. 2026*
VRP (contrat) : prescription de l'action
en requalification, *Soc. 18 févr. 2026*

345

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Juriste d'entreprise (confidentialité) :
validation de la loi par le Conseil
constitutionnel, *Cons. const. 18 févr. 2026*



POINT DE VUE

346

Vers l'abîme
par Xavier Baki-Mignot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

348

Fallait-il – encore ! – réformer
la prise illégale d'intérêts ?
par Marthe Bouchet

NOTES

371

Feu le droit de correction éducative,
note sous Crim. 14 janv. 2026
par Damien Roets

376

Droit des passagers aériens : coup de foudre
en Roumanie !, *note sous CJUE 16 oct. 2025*
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

PANORAMA

356

Propriété littéraire et artistique
janvier 2025 – décembre 2025
par Alexandra Bensamoun, Sarah Dormont,
Julie Groffe-Charrier, Jean Lapousterle,
Pierre Sirinelli et Patrick Tafforeau



ENTRETIEN

384

Hélène Aubry – Les apports des textes du 5 janvier 2026 sur la commercialisation à distance de services financiers

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).